

Présentation du projet agrivoltaïque de Saint-Plaisir (03160)

Comité de projet - Conformément à l'article R211-7 du Code de l'énergie

Recurrent Energy: Leader mondial du marché de l'énergie solaire





Fiiliale de Canadian Solar Inc



L'un des plus grands développeurs et producteur indépendant d'électricité dans le solaire et le stockage d'énergie à l'échelle mondiale.



Plus de **1 000**professionnels répartis sur **6 continents** et dans **27 pays.**



15 ans d'expérience dans le secteur des énergies renouvelables.



Pipeline mondial : 29 GWp de projets solaires PV et 64 GWh de stockage d'énergie.



Développement de projets AgriPV dans des pays spécifiques, combinant énergies renouvelables et élevage.



Collaboration active avec les communautés locales pour aligner les projets sur leurs besoins et valeurs.



ADN durable : 25 millions de tonnes de CO2 évitées, alimentant 2,5 millions de foyers en énergie propre.



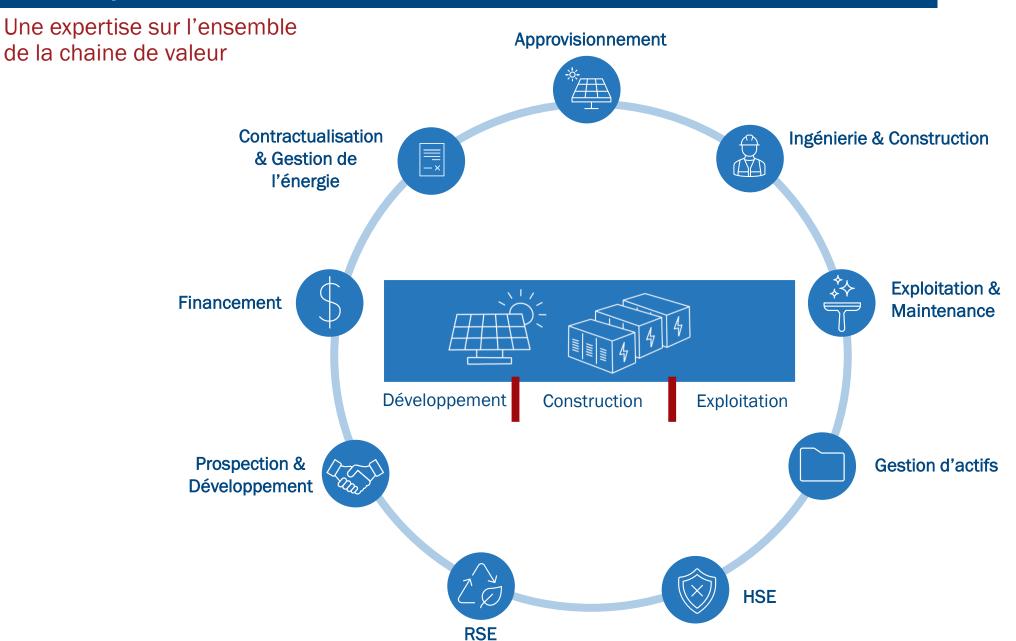
Services d'0&M (Opérations & Maintenance) dans 11 pays, représentant plus de 10 GW de projets solaires et de stockage.



11 GWp de projets solaires PV et 3,7 GWh de projets de stockage développés, construits et connectés.

Le Groupe Canadian Solar





Notre équipe française : un ancrage territorial et des compétences locales



Fonctions support



Antoine Chappert
Responsable France
Développement Solaire



Laura Dubos Responsable juridique



Pauline Nollet Ingénieure agronome Spécialiste agrivoltaïque



Pierre-Antoine
Picabea
Spécialiste Environnement



Titouan Sanchez
Ingénieur électrique
Implantation - R&D

Prospection



Guillaume Auneau Chargé de Nouveaux Projets et Territoires



Corentin Beldent
Chef de Projets
Bretagne-Pays de La Loire

Faustin Penetro

Responsable de Projets

Développement



Theo Baudry-Sherry Chargé de Nouveaux Projets et Territoires



Lucas Omez Chef de Projets



Alexandre
Steinmetz
Chargé de Prospection
Cartographique



Pauline Fournier
Chef de Projets
Nord-Est

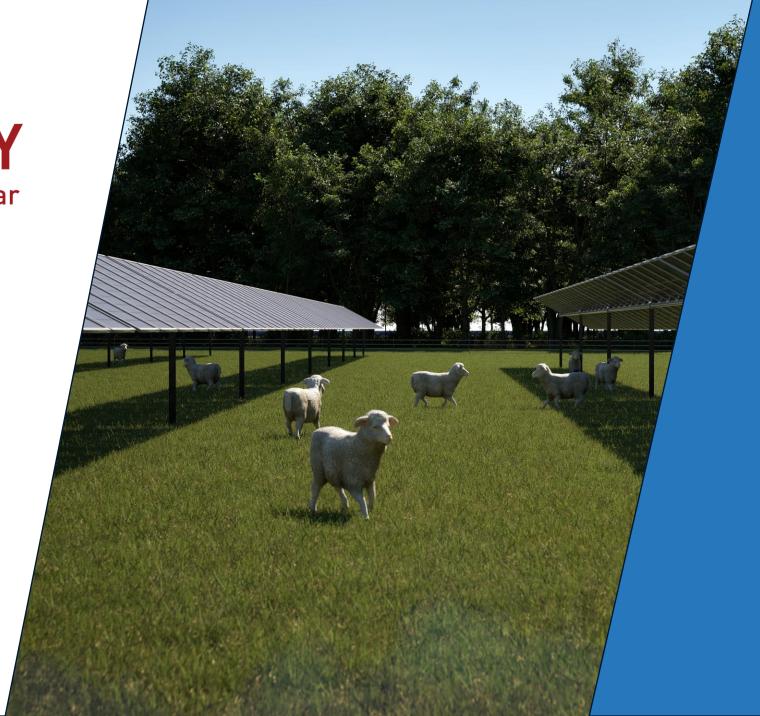


Laure
Chef de Projets
Centre-Nouvelle-Aquitaine

RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

Notre démarche agrivoltaïque



Un projet agrivoltaïque doit répondre à plusieurs services



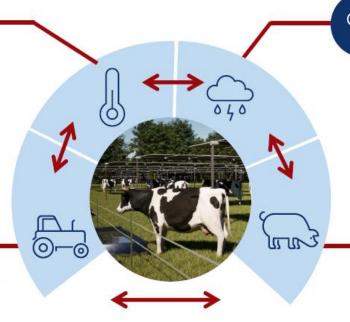
Adaptation au changement climatique

- ✓ Protection contre la canicule, les brûlures, le gel précoce ou tardif.
- ✓ Amélioration des dépenses en eau (gestion de l'évapotranspiration et réduction des besoins en irrigation)



Amélioration du potentiel agro et impact sur la production

- ✓ Amélioration des qualités agronomiques du sol et/ou remise en état de terrains en friches ou peu valorisés
- ✓ Maintien ou amélioration des rendements (poids moyen à l'abattage, autonomie fourragère)



Protection contre les risques climatiques

✓ Technologie tracker permettant une flexibilité face aux aléas climatiques

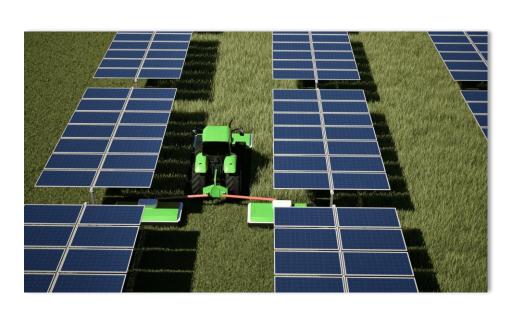


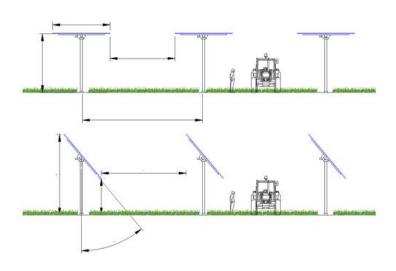
Améliorer le bien-être animal

- ✓ Protection contre le stress hydrique
- ✓ Optimisation de l'accès à l'eau
- ✓ Optimisation du plan de pâturage et de sa gestion

Un projet au service de l'agriculture : garanties générales

- La technologie s'adapte aux besoins du projet agricole et des certifications en place
- Le projet est démantelé si l'agriculture n'est pas l'activité principale
- Structures porteuses: pieux battus (pas de béton dans le sol)
- Espace clôturé (selon organisation souhaitée, maintien des clôtures agricoles possible) et sécurisé
- La promesse de bail rural inclut des aides à l'investissement agricole
- L'activité agricole n'est pas réduite au profit de la gestion de la centrale (contrat de missions)





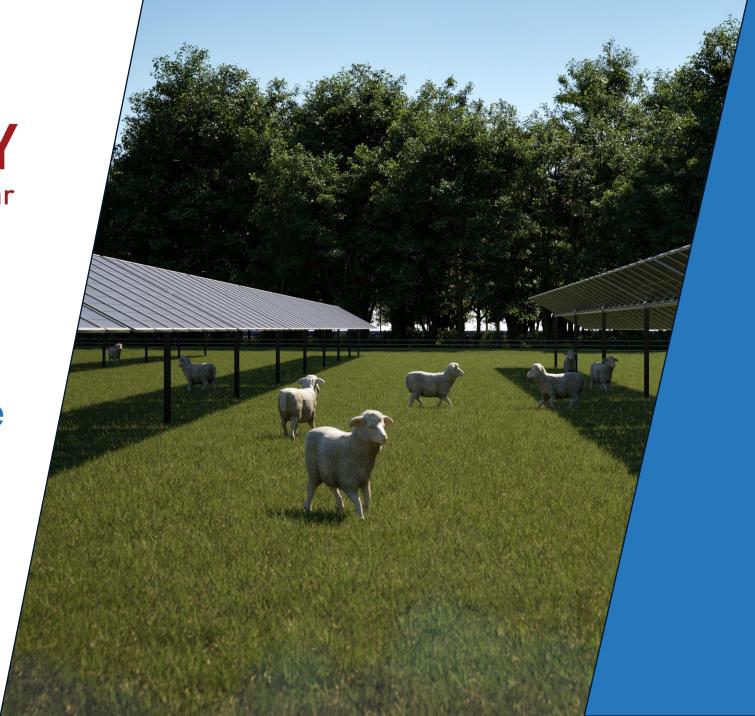
Respect du décret APER (8 avril 2024) ... Et au-delà

- Maintien ou valorisation d'un revenu agricole durable
- Production agricole significative :
 - Surfaces non exploitées < 10%
 - Rendements >90%
 - Taux de couverture <40% (installation >10MW)

RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

Le projet agrivoltaïque de Saint-Plaisir

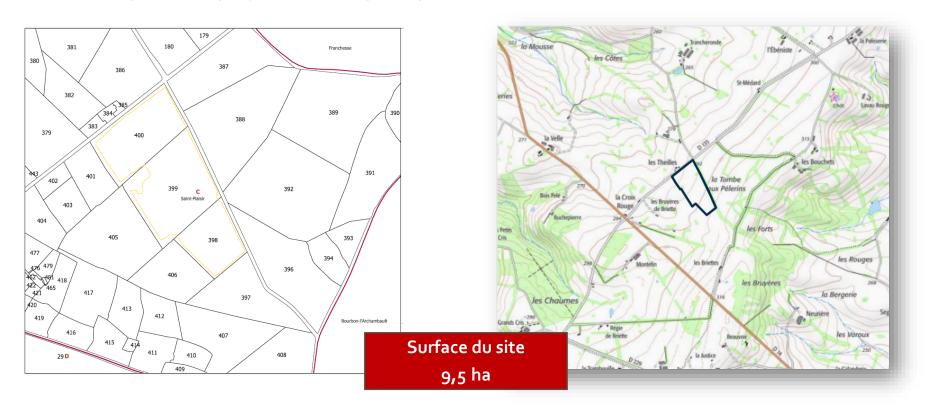


Genèse du projet



Projet agrivoltaïque sur la commune de Saint-Plaisir (03160), projet porté par M. Didier Thevenoux et sa fille Amandine Thevenoux

Emprise du projet : 9,5 ha pour puissance initiale estimée d'environ 5 MWc



Compatibilité avec les documents locaux d'urbanisme



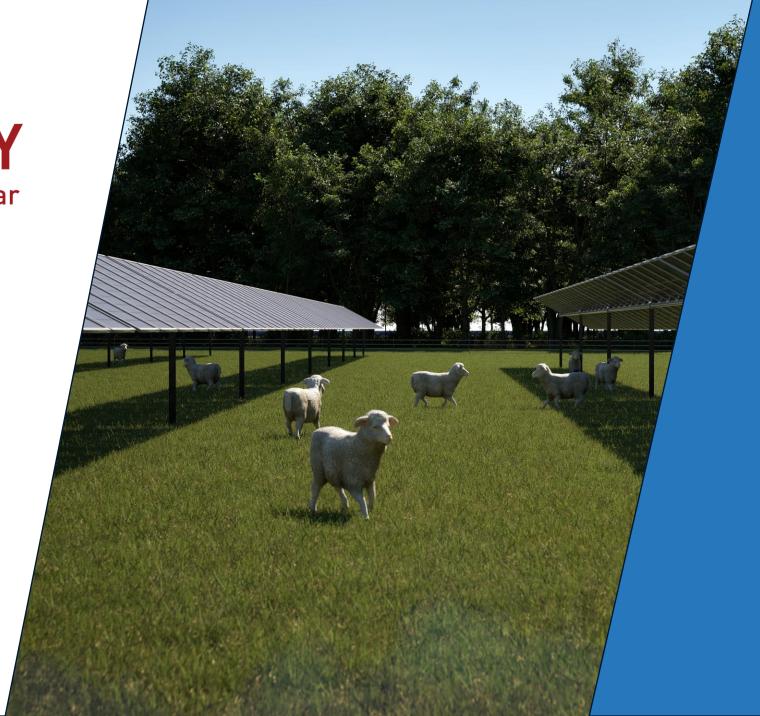
- Commune de Saint-Plaisir soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme)
- Délibération favorable le 24/02/2023

- PLUi en cours d'élaboration sur la communauté de communes Bocage Bourbonnais
- Projet en adéquation avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la communauté de communes Bocage Bourbonnais → augmentation de la production d'énergies renouvelables dont le photovoltaïque.
- et la Trajectoire d'adaptation au changement climatique territorial (TACCT) → projet agrivoltaïque répondant aux enjeux de perte de rendement agricole, d'adaptation au changement climatique des exploitations et de gestion de la ressource en eau.

RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

Dimension agricole du projet

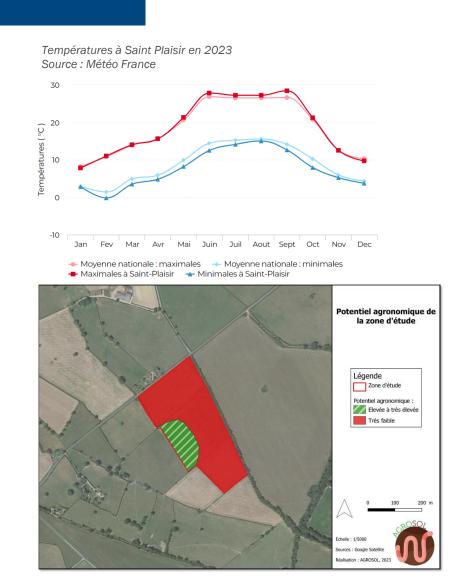




Contexte et cohérence du projet agrivoltaïque

Contexte:

- Risque issu du réchauffement climatique sur la durabilité de l'exploitation :
 - Sécheresses estivales de plus en plus fréquentes et longues
 - Recul de la pousse, dégradation des nutriments de l'herbe
- Projet de reprise sur les parcelles en propre de la SCEA La Merlatière par Amandine Thevenoux
- Une dizaine d'hectares en propre inexploités et laissé en friches depuis environ 5 ans

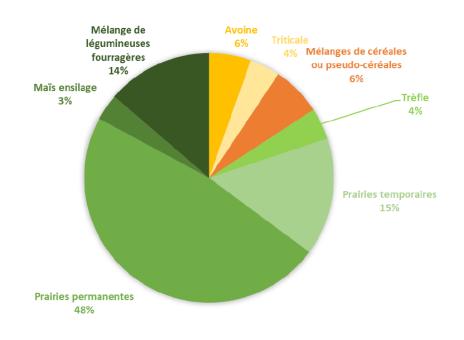




Le projet de reprise d'Amandine Thevenoux

SCEA La Merlatière actuelle :

- Atelier vaches allaitantes (35 mères, système naisseur)
- Atelier ovin allaitant (50 brebis, système herbager)
- Atelier grandes culture : env.20 ha (16% SAU)
- Production fourragère et pâturage : Env.105 ha (84% SAU)
- 30 ha en propre, le reste en fermage





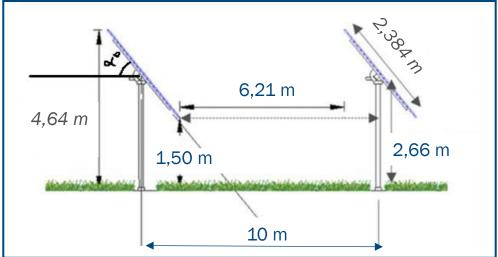
Le projet de reprise d'Amandine Thevenoux

- Le projet de reprise d'Amandine :
 - Conserver la moitié de son activité en maraîchage
 - Faire renaître ou optimiser l'activité agricole sur les parcelles familiales (30 ha dont 9,5ha de friches)
 - Se concentrer sur un seul atelier d'élevage mais le valoriser :
 - Certification BIO sur l'atelier ovin (50 brebis)
 - Pâturage tournant : env. 15 ha de prairies permanentes
 - Conserver l'autosuffisance alimentaire : env.15 ha de prairies en rotation (céréales/fourrages)
 - Aides à l'investissement agricole :
 - Parc de contention + clôtures mobiles
 - Forage(s) pour un point d'eau/paddock
 - Gyrobroyeur adapté au site









- Panneaux trackers suivant la trajectoire du soleil
- Angle max. restreint à 29° au lieu de 55° pour assurer un point bas a 1.50 m pour le bien-être des ovins
- Peu d'enjeux paysagers
- Distance entre pieux (10m) adaptée aux travaux mécaniques
- Pieux battus

Co-construction avec des experts du monde agricole

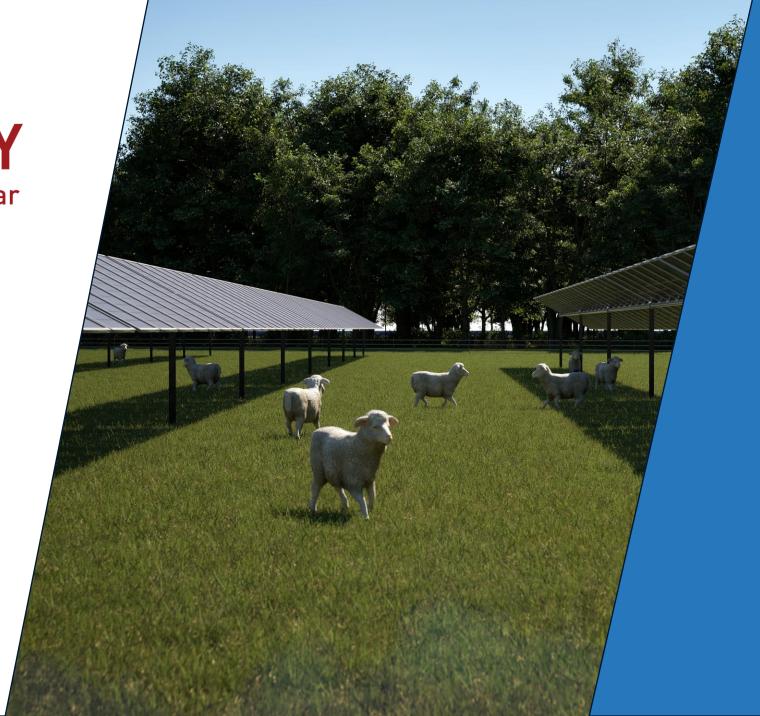


Audit préalable	Etude de montage agricole	Etude Préalable Agricole	Note technique agrivoltaïque
Août 2023	Août 2023 à Mars 2024	Octobre 2023 à Novembre 2024	Novembre à Décembre 2024
Confirmation de l'intérêt agricole du projet.	Nouvel assolement et organisation prévue pour autosuffisance alimentaire du cheptel. Analyse technico-économique du projet de reprise.	Etude requise pour favoriser la prise en compte des enjeux agricoles dans les projets d'aménagements.	Description des services rendus, activité agricole principale et significative.
agrosolutions Édifier un monde durable	agrosolutions Édifier un monde durable	agrosolutions Édifier un monde durable	agrosolutions Edifier un monde durable CERFRANCE TERRE D'ALLIER

RECURRENT ENERGY

A subsidiary of Canadian Solar

Etudes environnementales et paysagères du projet



Eléments de contexte



Présentation du projet à M. GALAMIN, chef du bureau Aménagement Durable de la DDT de l'Allier, en charge des projets agrivoltaïques sur le département en Juillet 2023

Etudes environnementales 棠	Etudes paysagères	
Mai 2023 à Novembre 2024	Mai 2023 à Novembre 2024	
Attention particulière aux enjeux environnementaux du secteur.	Attention particulière à la co-visibilité du projet et prise en compte des lieux touristiques du secteur.	
CI	rtifex	

Diagnostic zones humides



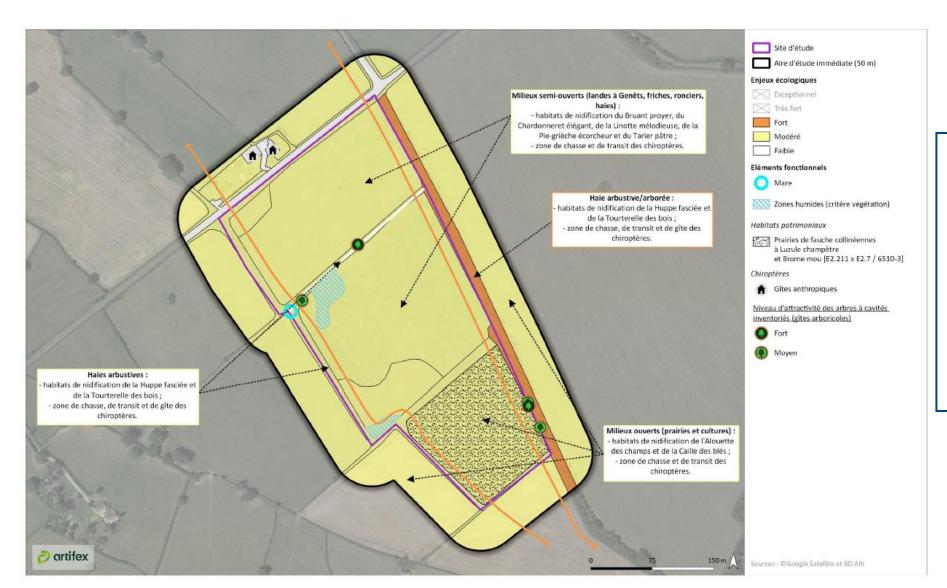




- Diagnostic zones humides en Février 2024
- 0.2 ha de zones humides sur critère floristique

Enjeux écologiques



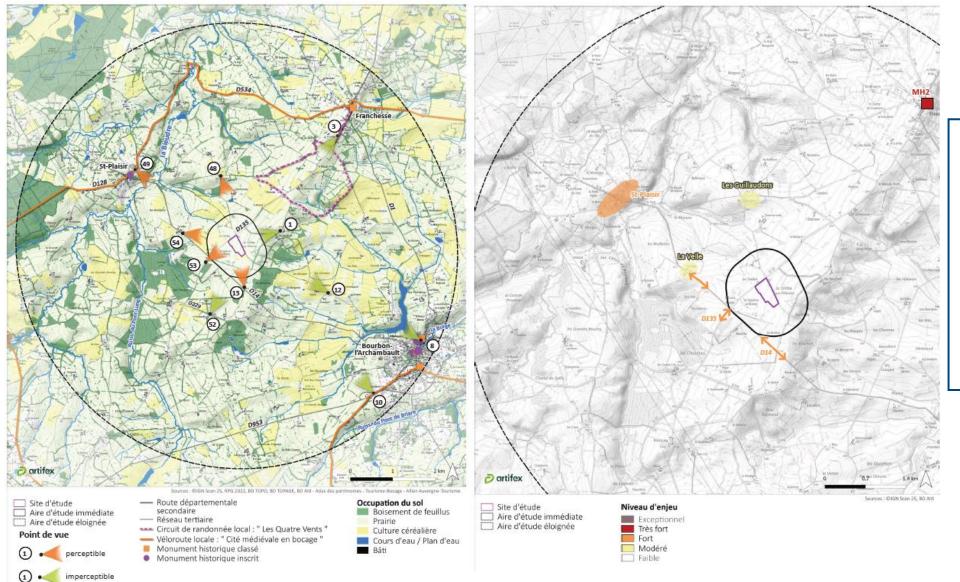




- Haies à conserver
- Mesures à mettre en place pour les espèces nichant dans les prairies

Synthèse des enjeux paysagers (aire d'étude éloignée)







 Prise en compte des enjeux, points de vue et sites touristiques dans un rayon de 5 km

Organisation du paysage et perceptions du site d'étude

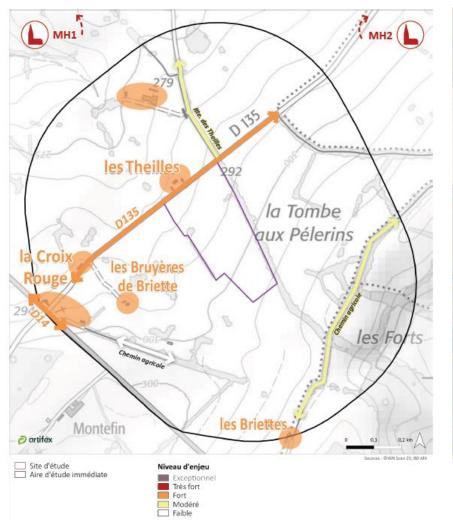




ARTIFEX 2023

Synthèse des recommandations paysagères









- Evitement des haies
- Recul depuis la D135
- Densification des haies existantes
- Utilisation des passages actuels entre les parcelles
- Mise en place d'une clôture type agricole avec passages petite faune

Implantation finale





Conformité environnementale:

- Evitement des haies et ZH
- Utilisation des passages actuels entre les parcelles
- Mise en place de passages petite faune dans la clôture
- Mise en place d'un linéaire de 300m de fourrés pour les espèces nicheuses

Conformité agricole:

- Espacement de 10 m entre la clôture et les panneaux
- Surface non-exploitée < 10%
- Panneaux trackers adaptés à l'élevage
- Espace clôturé et sécurisé



Conformité paysagère:

- Maintien du bocage
- Recul depuis la D135
- Densification des haies existantes
- Utilisation des passages actuels entre les parcelles
- Mise en place d'une clôture type agricole



Conformité sécurité et incendie:

- Implantation approuvée par le SDIS Allier
- 2 citernes d'eau
- Piste (en jaune) couvrant tous les panneaux dans un rayon de 100 m
- Aire de retournement en fin de piste

24

Photomontages et mesures d'intégration paysagère





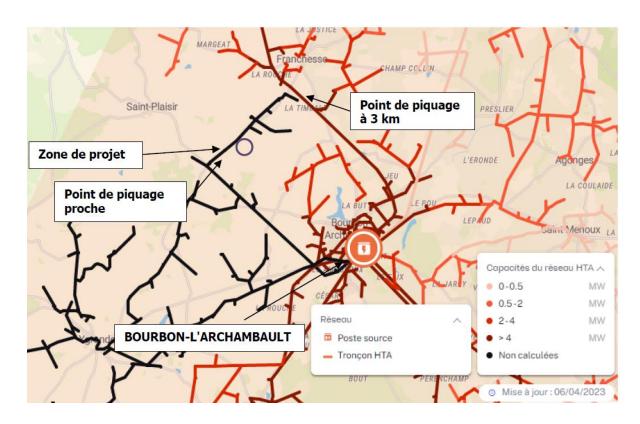
Enjeux de raccordement



 Projet situé à 6 km du poste DP Champ de foire à Bourbon-l'Archambault



 Au vu de la puissance réduite du projet, une solution par piquage (3 km) serait plus appropriée





Etapes clés du projet



Décembre 2022

Rencontre avec la famille Thevenoux. Identification des besoins de pérennité et de durabilité de l'exploitation agricole familiale.

• Mars 2024

Présentation du projet au bureau communautaire de la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais

De décembre 2024 à janvier 2026

Enquête publique CDPENAF Délivrance du permis de construire par le préfet.

2028 à + 40 ans

Suivi agronomique.
Visites pédagogiques.
Production électrique.
Démantèlement et remise en état des terrains.

Développement



Instruction



Construction



Exploitation

Délibération du conseil municipal de Saint-Plaisir.

• Février 2023

Études agricoles et co-construction du projet
Études apvironnementales sur 4

Études environnementales sur 4 saisons.

Études paysagères.

De janvier 2023

Construction des installations.

Raccordement électrique.

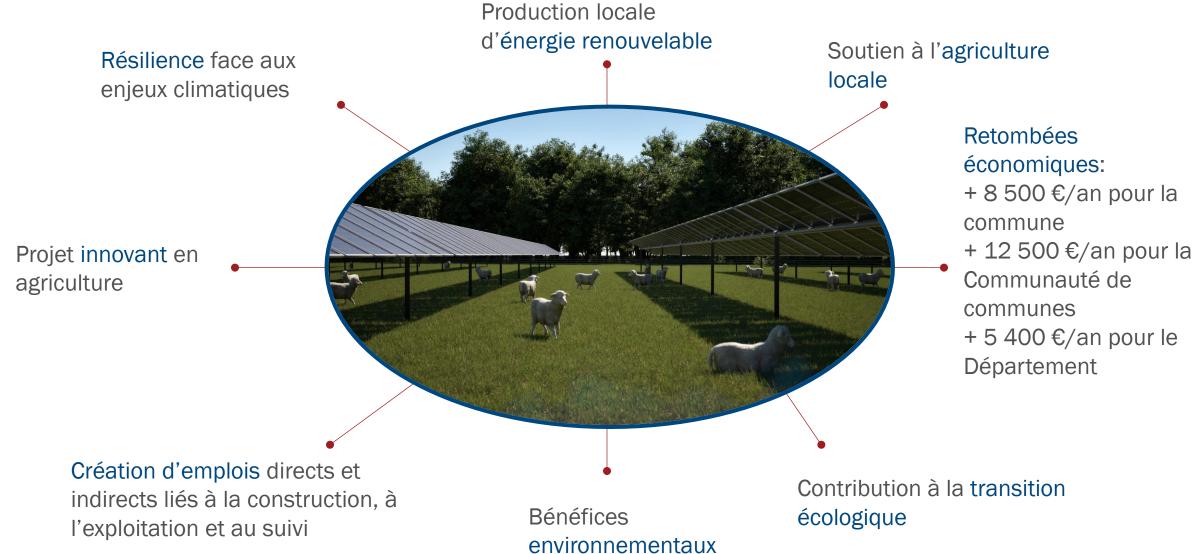
2026 - 2027



Visites pédagogiques une fois le projet en exploitation

Retombées du projet sur le territoire





Partage de la valeur projet communal et prise de capital



Projets communaux ou intercommunaux

Possibilité de participer à des projets de la commune d'implantation ou de l'EPCI liés à la transition énergétique, la biodiversité ou le changement climatique.

- Exemples :
 - Financement direct dans un projet de rénovation énergétique, efficacité énergétique, mobilité moins polluante, lutte contre la précarité énergétique des ménages.
 - Consignation auprès de la caisse des dépôts en attendant un projet précis.

Possibilité de participer à des projets locaux de protection ou de sauvegarde de la biodiversité. Ces projets peuvent être portés par les communes limitrophes, le département ou une association agréée de protection de l'environnement.

- Exemples :
 - Financement direct de projets
 - · Versements à l'Office français de la biodiversité
 - Consignation auprès de la caisse des dépôts en attendant un projet précis.

Prise de capital dans la SPV

Que ce soit la commune ou l'ECPI, en entrant au capital de la SPV, tous les membres sont considérés comme associés.

- Avant toute entrée au capital, les banques demandent des garanties financières à tout nouvel associé
- Tout fond d'investissement mis dans la SPV est à risque au regard du stade d'avancement du projet



Nous contacter





Lucas Omez
Chef de projets agrivoltaïques
07 50 28 28 81
lucas.omez@recurrentenergy.com



Pierre-Antoine Picabea
Spécialiste Environnement
06 71 27 13 44
pierre.picabea@recurrentenergy.com